Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_073_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-073-2026

Objet : SMO-Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat (TAH)-Désignation des délégués

L'an 2026 le 28 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Karine GUGUEN, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Loïc BARBOT pouvoir à Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Hugues LESAGE, Hervé GUIHARD pouvoir à Aline LE BOEDEC, Ronan KERDRAON pouvoir à Pascal PRIDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER,

MEMBRES ABSENTS

David TOLLEMER

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 61
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_073_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-073-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

<u>Objet</u> : SMO-Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat (TAH)-Désignation des délégués

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 28 mai 2026, le conseil d'agglomération a adopté les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Ouvert de logement social des Côtes d'Armor. Ce syndicat exerce la compétence de rattachement de l'office public de l'habitat « Terres d'Armor Habitat ». Il est composé du département des Côtes d'Armor et Saint-Brieuc-Armor Agglomération.

Le nombre de membres du conseil d'administration de TAH est de 30 :
- 9 élus issus du SMO ;
- 9 personnalités qualifiées désignées par le SMO ;
- 4 représentants du Comité Social et Économique (CSE) ;
- 3 représentants d'associations œuvrant dans l'insertion et le logement ;
- 5 représentants des locataires.

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Ouvert porte le nombre de délégués au conseil syndical à 9 répartis :

-6 délégués désignés par le Département des Côtes d'Armor
-3 délégués désignés par Saint-Brieuc Armor Agglomération

il est proposé de désigner les délégués de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Syndicat Mixte Ouvert.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_073_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son articles L.5212-6, L.5212-7, L.5711-1 et suivants ;

VU la délibération DB-297-2020 du 17 décembre 2020 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération approuvant le principe de regroupement de Côtes d'Armor Habitat et de Terre et Baie Habitat ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de logement social des Côtes d'Armor

VU la délibération du conseil syndical du SMO de logement social des Côtes d'Armor du 6 mai 2026 portant évolution de la composition du comité syndical, modification des statuts et du règlement intérieur

VU la délibération DB-072-2026 du 28 mai 2026 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération approuvant les nouveaux statuts et du règlement intérieur du syndicat mixte ouvert de logement social des Côtes d'Armor (TAH).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour la désignation des représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein du Syndicat Mixte Ouvert de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat.

DESIGNE trois représentants de SBAA au sein du Syndicat Mixte de rattachement d'Organismes Publics de l'Habitat.

TITULAIRES
1.Sylvie GUIGNARD
2. Raphaël LE MEHAUTE
3.-Michèle HAICAULT

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 61	Pouvoirs : 10	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 42	Voix Contre : 29	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

Président,

Stéphane BRIEND